

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aviation civile

**Décision du 30 septembre 2013 portant nomination
au conseil du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile**

NOR : DEVA1318014S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,
Vu les articles R. 421-9 à R. 421-13 du code de l'aviation civile ;
Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
Vu le décret n° 2009-620 du 6 juin 2009 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;
Vu la décision du 12 octobre 2012 portant nomination au conseil du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile,

Décide :

Article 1^{er}

La liste des membres figurant au paragraphe *b* (membres représentant l'aviation militaire) du II (section du transport aérien) de l'article 1^{er} de la décision du 12 octobre 2012 susvisée est modifiée comme suit :

« Le colonel Jean-Louis MAILHES est nommé membre titulaire, en remplacement du colonel Jean-Yves FORT.

Le colonel François D'ARGAIGNON est nommé membre suppléant, en remplacement du colonel Alain DENIAU. »

Article 2

La liste des membres figurant au paragraphe *c* (membres représentant les exploitants du transport aérien) du II (section du transport aérien) de l'article 1^{er} de la décision du 12 octobre 2012 susvisée est modifiée comme suit :

« M. Jean-Pierre BES est nommé membre titulaire, en remplacement de M. Jean-Baptiste VALLE. »

Article 3

La liste des membres figurant au paragraphe *b* (membres représentant l'aviation militaire) du III (section du travail aérien) de l'article 1^{er} de la décision du 12 octobre 2012 susvisée est modifiée comme suit :

« Le colonel Jean-Louis MAILHES est nommé membre titulaire, en remplacement du colonel Jean-Yves FORT.

Le colonel François D'ARGAIGNON est nommé membre suppléant, en remplacement du colonel Alain DENIAU. »

Article 4

Le mandat des membres désignés ci-dessus expire le 6 juin 2014.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 30 septembre 2013.

Pour le ministre et par délégation :
La directrice de la sécurité de l'aviation civile,
F. ROUSSE